



Assemblée générale

Distr.: Limitée
13 avril 2004

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Quarante-septième session

Vienne, 2-11 juin 2004

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Projet de rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)**

I. Introduction

1. La troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) a été organisée à l'aube d'un nouveau millénaire qui, grâce aux progrès des sciences et des techniques spatiales, offre de grandes perspectives pour le développement humain. Cependant, la communauté internationale doit également faire face à de graves difficultés pour assurer son développement durable. Les États qui ont participé à UNISPACE III ont décidé de resserrer leurs liens de coopération pour résoudre ces problèmes et améliorer les perspectives de développement humain grâce à l'utilisation des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications.

2. UNISPACE III a examiné toute une série de sujets pour tirer le meilleur parti des activités spatiales et subvenir aux besoins des populations, en particulier dans les pays en développement, et pour promouvoir le développement durable et améliorer la condition humaine dans tous les pays. Les États ayant participé à

* A/AC.105/L.256.

** Le présent document a été établi à l'issue de la deuxième série de consultations officielles qu'a menées le groupe de travail chargé par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique d'établir, pour examen par l'Assemblée générale, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations d'UNISPACE III.



UNISPACE III ont adopté à l'unanimité une résolution intitulée "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain"¹, qui contient les éléments essentiels d'une stratégie devant permettre de relever les défis mondiaux de demain.

3. Dans sa résolution 54/68 du 6 décembre 1999, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du rapport d'UNISPACE III et souscrit à la Déclaration de Vienne. Elle a apprécié les contributions de la société civile, y compris des entités non gouvernementales et des jeunes, au succès d'UNISPACE III.

A. Historique d'UNISPACE III

4. L'Organisation des Nations Unies a fait une large place au développement de la coopération internationale dans les activités spatiales dès l'avènement de l'ère spatiale, marqué par le lancement réussi de Spoutnik I en 1957, et l'Assemblée générale a créé le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 1959.

5. Le Comité, son Sous-Comité scientifique et technique et son Sous-Comité juridique ont assuré la coordination de la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace. Le Comité et son Sous-Comité juridique ont joué un rôle central dans l'élaboration et l'adoption par l'Organisation des Nations Unies des cinq traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique et des cinq ensembles de principes juridiques et déclarations qui établissent le régime juridique international régissant les activités spatiales².

6. Le Comité a également joué un rôle primordial dans l'organisation des conférences mondiales des Nations Unies sur l'espace. De nombreuses initiatives sont nées des conférences des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique tenues en 1968 et 1982, notamment la création du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et l'élargissement de son mandat³. Sous la responsabilité du Spécialiste des applications des techniques spatiales, le Programme a mené toute une gamme d'activités pour renforcer les capacités, notamment des pays en développement, à utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications et à en tirer le meilleur parti.

7. L'une des principales réalisations du Programme, à la suite de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 82), a été la création de centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales. L'action menée au niveau international sous l'impulsion du Programme a débouché sur l'inauguration du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique en Inde en 1995, puis des centres régionaux pour les pays africains francophones au Maroc en 1998, pour les pays africains anglophones au Nigéria en 1998 et pour les pays de la région Amérique latine et Caraïbes au Brésil et au Mexique en 2003.

8. Au cours des années qui ont suivi UNISPACE 82, les techniques spatiales ont rapidement progressé, permettant d'utiliser davantage et avec une efficacité accrue les applications existantes et favorisant l'apparition de nouvelles applications. Le

nombre de pays ayant des capacités spatiales et de ceux utilisant les techniques spatiales a augmenté. Des avancées majeures ont également été réalisées dans les activités d'observation à partir de l'espace de l'atmosphère terrestre, des océans, de la surface de la Terre et de la biosphère. Les communications par satellite ont entraîné une plus grande interdépendance et la réduction des distances. Outre les services dans le domaine des transports, de nouvelles applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite sont apparues dans des domaines comme l'établissement de levés et la cartographie, les sciences de la Terre, l'agriculture, la surveillance de l'environnement, la gestion des catastrophes, les télécommunications et la chronométrie.

9. Les nouvelles possibilités de coopération renforcée ont conduit à l'adoption par l'Assemblée générale en 1996 de la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement⁴. La Déclaration met l'accent sur le fait que les États peuvent déterminer librement tous les aspects de leur participation à la coopération internationale en matière d'activités spatiales, sur une base équitable et mutuellement acceptable, et reconnaît que la coopération internationale peut emprunter des voies commerciales.

10. Parallèlement, le Comité était conscient des obstacles de plus en plus importants que l'humanité devait surmonter. L'accroissement démographique rapide, qui avait pour conséquence le développement de l'activité humaine, notamment des activités industrielles, et la difficulté croissante à satisfaire les besoins fondamentaux de la population continuaient d'avoir une incidence négative sur l'état de la planète: dégradation des sols et des côtes, pollution de l'air et des eaux, perte de la diversité biologique, déboisement et dégradation des conditions de vie. Des populations importantes, en particulier dans les pays en développement où elles dépendent, pour vivre, des ressources naturelles, étaient prises dans le cercle vicieux de la dégradation de l'environnement et de la pauvreté. Plus d'un milliard de personnes étaient touchées chaque année par des maladies infectieuses dont certaines étaient sensibles aux variations du climat et au changement climatique à l'échelle mondiale. Chaque année, des centaines de catastrophes naturelles frappaient des populations de nombreux pays, causant des dommages considérables. Leurs répercussions sur les pays en développement étaient particulièrement graves: elles détruisaient parfois en quelques minutes tous les progrès réalisés au fil des ans en matière de développement économique et social. Si la révolution engendrée par les technologies de l'information et de la communication avait eu de nombreux effets positifs, la communauté internationale était toutefois de plus en plus préoccupée par le fait que cette révolution pouvait creuser le fossé entre ceux qui utilisaient ces technologies et ceux qui ne les utilisaient pas. Ces problèmes ont été examinés dans les années 1990 et au début des années 2000 lors des conférences mondiales des Nations Unies, qui n'ont cessé de souligner l'importance du développement durable pour l'humanité tout entière.

11. Le Comité a reconnu que le développement des capacités dans le domaine spatial et les possibilités accrues de coopération internationale pouvaient aider l'humanité à résoudre ces problèmes. Cette constatation a conduit l'Assemblée générale à décider en 1997 d'organiser la Conférence UNISPACE III sur le thème "L'espace au XXI^e siècle: retombées bénéfiques pour l'humanité" pour s'attaquer

aux problèmes auxquels était confrontée l'humanité et tirer parti des nouvelles perspectives de coopération internationale en matière spatiale.

12. UNISPACE III avait essentiellement pour objectifs:

a) D'encourager une utilisation efficace des techniques spatiales pour résoudre les problèmes d'importance régionale ou mondiale;

b) De renforcer les capacités des États Membres, en particulier celles des pays en développement, afin qu'ils puissent utiliser les résultats de la recherche spatiale pour leur développement économique et culturel;

c) De renforcer la coopération internationale en matière de sciences et techniques spatiales et de leurs applications.

13. Dans le cadre des préparatifs d'UNISPACE III, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité scientifique et technique ont fait fonction respectivement de comité préparatoire et de comité consultatif. Les conférences régionales préparatoires tenues à Kuala Lumpur en mai 1998 pour l'Asie et le Pacifique, à Rabat en octobre 1998 pour l'Afrique et l'Asie occidentale, à Concepción (Chili) en octobre 1998 pour l'Amérique latine et les Caraïbes et à Bucarest en janvier 1999 pour l'Europe orientale ont également joué un rôle important. Organisées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, elles ont donné l'occasion aux États non membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de s'informer des objectifs poursuivis et des questions qui seraient examinées lors d'UNISPACE III. Fait plus important encore, elles ont permis de faire la synthèse des apports régionaux pris en compte dans les recommandations de la Conférence. Le Bureau des affaires spatiales, qui fait office de secrétariat du Comité et de ses organes subsidiaires, a assuré le secrétariat exécutif d'UNISPACE III.

B. Aspects organisationnels particuliers d'UNISPACE III

14. Le Comité a insisté pour que la Conférence aboutisse à des résultats tangibles et que soient programmées des activités concrètes et réalisables pour donner suite aux recommandations adoptées. Il a été convenu à cette fin de réduire le nombre des recommandations et de bien les définir, tout en indiquant des objectifs clairs.

15. L'ordre du jour d'UNISPACE III portait sur une toute une gamme de domaines thématiques dans lesquels les applications des sciences et des techniques spatiales pouvaient contribuer à promouvoir le développement durable et à améliorer la condition humaine. La Conférence a examiné l'état des connaissances scientifiques relatives à la Terre et à son environnement, de même que les applications pratiques des sciences et des techniques spatiales, tout en soulignant l'importance de l'enseignement et de la formation, de la promotion des retombées bénéfiques, sur les plans économique et social, y compris commercial, et du renforcement de la coopération internationale, notamment l'examen de l'état du droit international de l'espace.

16. L'Assemblée générale a, dans sa résolution 52/56 du 10 décembre 1997, encouragé les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui mènent des activités spatiales,

les industries liées aux activités spatiales ainsi que les jeunes spécialistes et les étudiants à contribuer activement à la réalisation des objectifs d'UNISPACE III.

17. Les agences spatiales, les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales menant des activités spatiales ont contribué à la réalisation des objectifs d'UNISPACE III en examinant diverses questions techniques et de politique spatiale générale et en formulant des recommandations aux grandes commissions par l'intermédiaire du Forum technique, l'une des principales instances d'UNISPACE III, qui a consisté en une quarantaine d'ateliers, de séminaires, de tables rondes, de sessions spéciales et de groupes de discussions. Au nombre de ses activités, on peut citer le Forum de la génération spatiale, forum mondial organisé pour et par de jeunes spécialistes et des étudiants intéressés par les activités spatiales. Ouvert à tous les participants, le Forum technique a donné aux représentants des pays, aux chefs d'entreprises, aux chercheurs et aux étudiants une occasion privilégiée d'échanger librement des idées.

18. La Conférence a été organisée en tant que session extraordinaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ouverte à tous les États Membres. Son coût a été limité au minimum et il n'y a pas eu lieu d'établir un budget distinct. Au cours des années qui ont précédé la Conférence, le Comité a adopté diverses mesures d'économie. Il a notamment écourté certaines de ses sessions annuelles et des sessions de ses organes subsidiaires et opté pour des transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, en lieu et place de procès-verbaux et de comptes rendus de séance. L'Autriche, en tant que pays hôte, a apporté une contribution importante en prenant en charge le coût des installations et des services de conférence. Les moyens du secrétariat exécutif ont par ailleurs été accrus grâce aux stagiaires bénévoles et aux contributions volontaires versées en espèces et en nature par des États Membres, des organisations internationales s'occupant de questions spatiales et l'industrie spatiale. Des précisions sur les aspects organisationnels particuliers de la Conférence figurent dans un rapport sur les questions d'organisation concernant UNISPACE III (A/C.4/54/9) dont l'Assemblée générale a été saisie à sa cinquante-quatrième session.

C. Résultats d'UNISPACE III

19. UNISPACE III a réuni plus de 2 500 participants, dont les représentants de 100 États et de 30 organisations internationales, ainsi que des représentants du secteur privé.

20. Le résultat le plus important a été l'adoption de la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain, par laquelle les États participant à la Conférence ont recommandé que la communauté internationale prenne 33 mesures concrètes afin de relever les défis mondiaux concernant la protection de l'environnement terrestre et la gestion des ressources de la Terre, l'utilisation des applications spatiales pour la sécurité, le développement et le bien-être de l'humanité, le développement des connaissances scientifiques sur l'espace et la protection de l'environnement spatial, le renforcement des possibilités d'éducation et de formation et la sensibilisation du public à l'importance des activités spatiales, le renforcement et la redistribution des activités spatiales au sein du système des Nations Unies et la promotion de la coopération internationale.

21. Dans la Déclaration de Vienne, UNISPACE III a également invité l'Assemblée générale à proclamer la semaine du 4 au 10 octobre "Semaine mondiale de l'espace", pour célébrer chaque année, au niveau international, la contribution des sciences et techniques spatiales à l'amélioration de la condition humaine.

22. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale a souscrit à la Déclaration de Vienne, a prié instamment les gouvernements, les organes, les organismes et les programmes des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les industries menant des activités liées à l'espace de prendre les mesures requises pour assurer l'application effective de la Déclaration de Vienne et a décidé d'examiner et d'évaluer, à sa session de 2004, l'application des décisions d'UNISPACE III et d'envisager d'autres mesures et initiatives.

II. Mécanismes d'application des recommandations adoptées par UNISPACE III

23. Dès 1999, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a examiné et approuvé une mesure visant à tenir compte des résultats d'UNISPACE III dans ses travaux futurs et dans ceux de ses organes subsidiaires. Il a recommandé que le Sous-Comité scientifique et technique convoque à nouveau son groupe de travail plénier pour qu'il l'aide à examiner ses travaux futurs eu égard aux recommandations d'UNISPACE III, et a adopté une structure révisée de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique afin qu'ils puissent examiner plus facilement de nouvelles questions compte tenu des résultats d'UNISPACE III⁵.

A. Structure révisée de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique

24. À sa session de 1999, qui précédait directement UNISPACE III, le Comité a révisé la structure de l'ordre du jour de ses sous-comités. Cette nouvelle structure permet aux sous-comités d'inscrire à l'ordre du jour de nouvelles questions à traiter au titre soit de plans de travail pluriannuels précisant les objectifs à atteindre dans un délai déterminé, soit de points particuliers de l'ordre du jour devant être examinés à une seule session.

25. À la session qui a suivi UNISPACE III, le Sous-Comité scientifique et technique est convenu que la structure révisée de son ordre du jour faciliterait l'examen des 33 mesures spécifiques énoncées dans la Déclaration de Vienne et devant permettre de relever des défis mondiaux. Le Sous-Comité a décidé d'examiner ces questions dans le cadre de plans pluriannuels.

B. Plan d'action du Bureau des affaires spatiales

26. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de recommander des mesures de nature à doter le Bureau des affaires spatiales de ressources suffisantes pour lui permettre, sur la base des recommandations d'UNISPACE III, d'entreprendre les actions énumérées au paragraphe 13 de cette

résolution. Comme suite à cette demande, le Bureau a établi un plan d'action afin d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III et l'a présenté au Comité en 2000 (voir A/AC.105/L.224).

27. Le plan d'action présenté par le Bureau prévoyait des mesures propres à assurer l'application des recommandations d'UNISPACE III dans les domaines suivants: a) renforcement du rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités dans la promotion de la coopération internationale pour l'utilisation de l'espace; b) lancement d'un programme de renforcement des capacités dans des domaines relatifs au droit de l'espace; c) renforcement des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en augmentant la synergie entre les principaux volets du Programme, dont l'organisation d'ateliers et de stages de formation, la prestation de services consultatifs techniques, notamment l'appui aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, et l'administration d'un programme de bourses de longue durée; d) promotion de l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies; e) établissement et renforcement d'un partenariat avec l'industrie; f) renforcement du partenariat avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales; g) mise en place d'un programme de communication avec le public et d'un programme pour la jeunesse; et h) renforcement des services de publication et d'information. À sa session de 2000, le Comité a approuvé le plan d'action proposé par le Bureau et recommandé son exécution.

28. Dans sa résolution 55/122 du 8 décembre 2000, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'assurer l'exécution intégrale du plan en prévoyant les ressources nécessaires en 2002. Par la suite, toutes les mesures inscrites au plan d'action ont été incluses dans le programme de travail du Bureau pour l'exercice biennal 2002-2003 (voir A/56/6 (sect.6)).

C. Établissement d'équipes

29. En 2001, le Sous-Comité scientifique et technique a estimé qu'il serait possible d'évaluer et d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III en confiant aux États Membres intéressés et à leurs organismes publics compétents la responsabilité de mesures particulières énoncées dans la Déclaration de Vienne. Il a également estimé que les responsables procéderaient à des échanges de vues au sein de leurs équipes pour obtenir une participation aussi large que possible des entités non gouvernementales. Notant que 33 mesures étaient recommandées dans la Déclaration de Vienne en tant qu'éléments d'une stratégie devant permettre de relever les défis mondiaux de demain, le Sous-Comité a décidé d'effectuer une enquête auprès des États Membres pour déterminer l'intérêt et le degré de priorité qu'ils accordaient à chaque mesure. Par cette enquête, chaque État Membre était invité à indiquer s'il souhaitait prendre la direction de l'équipe chargée d'exécuter la mesure recommandée ou en devenir membre, et à signaler les entités non gouvernementales désireuses de faire partie de l'équipe. Le Bureau des affaires spatiales a compilé les résultats de l'enquête pour les présenter au Comité à sa session de 2001.

30. Compte tenu des résultats de l'enquête réalisée début 2001, le Comité a constitué 11 équipes chargées d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III auxquelles les États Membres avaient accordé le plus haut degré de priorité et celles pour lesquelles un État Membre avait proposé de diriger l'équipe correspondante. Il a créé une douzième équipe à sa session de 2003. Les équipes établies par le Comité, leurs présidents et le nombre de pays et d'organismes qui en sont membres figurent dans le tableau ci-après. À la fin de 2003, 51 pays, 15 entités des Nations Unies, 10 organisations internationales dotées du statut d'observateur auprès du Comité et 13 autres entités intergouvernementales ou non gouvernementales étaient membres d'une ou de plusieurs équipes. Une liste complète des membres de toutes les équipes a été dressée à l'annexe [...]*

* Le texte qui sera annexé au rapport final du Comité figure à l'état de projet à l'annexe IV du document A/AC.105/L.255/Add.6.

Tableau

Équipes créées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

<i>Recommandation^a</i>	<i>Présidence</i>	<i>Nombre de pays et d'organisations membres de l'équipe au 1^{er} avril 2004</i>	
		<i>Pays</i>	<i>Organisations</i>
1 Élaborer une stratégie mondiale intégrée de surveillance de l'environnement	Iran (Rép. islamique d'), Fédération de Russie et République arabe syrienne	23	11
2 Améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète	Inde	27	6
4 Améliorer les prévisions météorologiques et climatiques	Portugal et Organisation météorologique mondiale (OMM)	25	5
6 Améliorer les services de santé publique	Canada	19	8
7 Mettre en place un système mondial intégré qui permette de gérer les efforts destinés à atténuer les effets des catastrophes, les actions de secours et la prévention	Canada, Chine et France	41	15
9 Améliorer le partage des connaissances en œuvrant pour l'accès universel aux services de télécommunications spatiales	Grèce et Malaisie	10	1
10 Favoriser l'accès universel aux systèmes spatiaux de navigation et de positionnement ainsi que la compatibilité entre ces systèmes	États-Unis d'Amérique et Italie	38	14
11 Promouvoir le développement durable en tirant parti des acquis de la recherche spatiale	Nigéria	27	8
14 Améliorer la coordination internationale des activités relatives aux objets gravitant sur une orbite proche de la Terre	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	17	7
17 Accélérer le développement des capacités en termes de ressources humaines et budgétaires	Japon	25	7
18 Faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales	États-Unis d'Amérique et Autriche	22	14
32 Rechercher des sources de financement nouvelles et novatrices afin d'aider à mettre en œuvre les recommandations d'UNISPACE III	France	14	6

^a Les recommandations apparaissaient dans le même ordre que dans la résolution intitulée "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain" adoptée par UNISPACE III.

31. La structure révisée de leur ordre du jour a permis au Sous-Comité scientifique et technique et au Sous-Comité juridique (voir par. 24 et 25 ci-dessus) de définir à l'intention des équipes des principes directeurs pour l'application des recommandations d'UNISPACE III. Les équipes complétaient les travaux que ces organes subsidiaires consacraient aux points de l'ordre du jour ayant trait aux défis mondiaux identifiés dans la Déclaration de Vienne.

D. Efforts nationaux

32. Lorsqu'il a examiné en 2001 les propositions relatives au mécanisme d'application des recommandations d'UNISPACE III, le Sous-Comité scientifique et technique a tenu compte du rôle central que les gouvernements jouaient à cet égard. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a noté que certains gouvernements mettaient en œuvre diverses recommandations d'UNISPACE III en adoptant des politiques spatiales nationales⁶. Il a aussi rappelé, en 2003, que l'application des recommandations incombait aux États Membres, au Bureau des affaires spatiales agissant sous la direction du Comité et de ses organes subsidiaires, aux organisations intergouvernementales de coopération multilatérale et à d'autres entités ayant des activités liées à l'espace.

33. Les États Membres continuent à jouer un rôle crucial pour ce qui est d'appliquer avec succès les recommandations d'UNISPACE III. Ils contribuent aux travaux que le Comité et ses sous-comités mènent à leurs sessions annuelles et aux travaux des équipes. Certains soutiennent également les activités que le Bureau mène dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en vue de contribuer à l'application des recommandations. En outre, ils s'efforcent, au niveau national, d'appliquer certaines des recommandations de la Conférence. On trouvera à l'annexe [...] une liste de documents reçus par le Secrétariat et rendant compte des efforts faits par les États Membres.

E. Autres mécanismes

34. Comme suite à une demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/68, quelques organisations intergouvernementales ou non gouvernementales⁷ ont pris des initiatives visant à appliquer les recommandations d'UNISPACE III. Quelques organisations ont organisé des conférences internationales pour étudier ces recommandations et répertorier les mesures qu'elles pourraient prendre pour leur donner suite dans les limites de leur mandat. Des renseignements complémentaires sur ces activités figurent aux paragraphes [...] du présent rapport. La liste des rapports que différentes organisations intergouvernementales ou non gouvernementales ont communiqués au Secrétariat sur ces mécanismes et sur les activités menées figure à l'annexe [...] au présent rapport.

35. Quelques autres organisations ont aussi pris des initiatives pour l'application des recommandations d'UNISPACE III. Ainsi, en 2000, la Fédération internationale

* Le texte qui sera annexé au rapport final du Comité figure à l'état de projet à l'annexe III, partie A, du document A/AC.105/L.255/Add.6.

** Le texte qui sera annexé au rapport final du Comité figure à l'état de projet à l'annexe III, partie B, du document A/AC.105/L.255/Add.6.

d'astronautique a entrepris, sur le thème "Priorités pour les activités spatiales au XXI^e siècle", d'associer des entités non gouvernementales à l'application de certaines recommandations issues d'UNISPACE III. Le Conseil consultatif de la génération spatiale a créé des équipes chargées d'appuyer l'application de nombreuses recommandations figurant dans la Déclaration de Vienne ainsi que les travaux des équipes constituées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Notes

¹ *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999*, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I^{er}, résolution I.

² Les cinq traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique sont les suivants: Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe); Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 2345 (XXII) de l'Assemblée, annexe); Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux (résolution 2777 (XXVI) de l'Assemblée, annexe); Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée, annexe); et Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes (résolution 34/68 de l'Assemblée, annexe); les cinq déclarations et ensembles de principes juridiques sont les suivants: Déclaration des principes juridiques régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique (résolution 1962 (XVIII) de l'Assemblée); Principes régissant l'utilisation par les États de satellites artificiels de la Terre aux fins de la télévision directe internationale (résolution 37/92 de l'Assemblée, annexe); Principes sur la télédétection (résolution 41/65 de l'Assemblée, annexe); Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace (résolution 47/68 de l'Assemblée, annexe); et Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement (résolution 51/122 de l'Assemblée, annexe).

³ Conformément à son mandat, élargi à l'issue de la deuxième Conférence, en 1982 (UNISPACE 82), le Programme est notamment chargé: a) de promouvoir les échanges de données d'expérience concernant telle ou telle application; b) de promouvoir la coopération dans le domaine des sciences et des techniques spatiales, d'une part, entre pays développés et pays en développement, d'autre part, entre pays en développement; c) de créer un programme de bourses de formation approfondie de techniciens et de spécialistes des applications des techniques spatiales; d) d'organiser des séminaires sur les applications des techniques spatiales de pointe et sur la mise au point de nouveaux systèmes à l'intention des administrateurs et des responsables des activités d'application des techniques spatiales et d'élaboration des techniques, ainsi que des séminaires à l'intention des utilisateurs d'applications précises; e) de favoriser la croissance de "noyaux" de techniciens autochtones et d'une base technique autonome avec la coopération d'autres organismes des Nations Unies ou avec des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées; f) de diffuser des informations sur les techniques et les applications nouvelles et de pointe; g) de fournir ou de faire fournir des services techniques consultatifs sur les projets d'application des techniques spatiales, à la demande des États Membres ou des institutions spécialisées.

⁴ Résolution 51/122 de l'Assemblée générale, annexe.

- ⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/54/20 et Corr.1), annexe I.*
- ⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 20 (A/57/20), par. 47.*
- ⁷ Les 21 organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales ou non gouvernementales ayant rendu compte d'activités menées en application des recommandations d'UNISPACE III sont les suivants: Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord (CRTEAN), Agence spatiale européenne (ESA), Association européenne pour l'Année internationale de l'espace (EURISY), Comité de la recherche spatiale (COSPAR), Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), Conseil consultatif de la génération spatiale, Association de droit international (ADI), Fédération internationale d'aéronautique (FIA), Organisation internationale de télécommunications spatiales (Interspoutnik), Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT) et Union astronomique internationale (UAI).